

normal que les producteurs soient représentés de façon active.

Il ne faut pas oublier qu'en matière d'agriculture, les rapports ne se limitent pas strictement au producteur primaire. Il faut considérer tous les organismes de commercialisation et on ne saurait oublier cet auteur secteur de la population du Canada qui prend tant d'importance en matière d'alimentation, celui du consommateur. Il faut voir à ce que le consommateur ait son mot à dire quant à la façon dont ces dispositions régleront et répartiront les produits alimentaires au Canada.

Un des aspects du bill antérieur qui nous avait beaucoup déçus c'est qu'il ne semblait pas accorder aux producteurs primaires le pouvoir de décider eux-mêmes s'il y avait lieu de créer des offices de commercialisation du produit qui les intéressait. Après avoir écouté le ministre de l'Agriculture (M. Olson), j'ai l'impression qu'il est disposé à étudier les moyens qui permettront de s'assurer si la majorité des producteurs primaires intéressés souhaitent la création d'un office et de déterminer comment cet office, le cas échéant, sera établi.

Le ministre a aussi déclaré que son ministère avait cherché à incorporer des procédures d'appel dans le bill, permettant à tout producteur primaire, ou groupe de producteurs, d'en appeler de tout règlement fait par un office et qui semblait délibérément nuisible à ce producteur ou groupe de producteurs. Cela fera disparaître une importante objection des producteurs. Le bill original prévoyait peut-être une procédure de ce genre, mais elle était si bien dissimulée derrière le verbiage juridique que le producteur ordinaire persistait à douter de l'existence d'un tel recours. Cette partie du bill exigera une étude approfondie. S'il est prouvé qu'on peut en appeler contre une mesure directe du gouvernement, le bill aura moins de difficulté au comité.

Je disais au début, monsieur l'Orateur, que je n'étais pas assuré que ce bill fournirait aux producteurs primaires et à l'industrie agricole en général tout ce dont ils avaient besoin, puisqu'il vise en particulier à contrôler l'offre. C'est ce qui importe, je pense. Sauf erreur, le bill avait pour but d'obtenir un prix meilleur et plus régulier pour les biens et services offerts par l'industrie agricole.

L'hon. M. Olson: C'est exact.

M. Danforth: Il semble que ce soit tout le principe du bill. Pour y arriver, il faudra prévoir le contrôle de l'offre, ce qui s'est avéré nécessaire dans le cas de la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait, les précurseurs de ce conseil. Mais ici encore, monsieur l'Orateur, de graves doutes surgissent. Si l'on veut réussir à faire adopter la gestion d'approvisionnement pour un produit primaire au Canada, il n'est que naturel et logique de croire que l'agence ou le conseil agricole songera à prévoir la consommation intérieure et le commerce international normal et qu'il considérera cela comme un objectif portant sur le total de la production. Cet objectif-là est primordial. Ce serait en effet une utopie car alors nous pourrions répartir la production suivant un

système de quotas, bien que des problèmes énormes pourraient se poser pour répartir les quotas par provinces. Mais une fois que nous connaîtrions les quantités nécessaires à la consommation intérieure et que nous aurions une idée des exportations internationales, le gouvernement saurait ce qui pourrait être attribué aux provinces.

Ce qui pourrait déranger ces calculs, c'est qu'il n'est indiqué nulle part dans ce bill qu'il existe un pouvoir permettant de contrôler les importations. Je sais parfaitement, monsieur l'Orateur, qu'il en existe à cet égard dans d'autres bills et dans d'autres secteurs de l'administration, mais l'expérience a prouvé qu'il est très difficile, en fait, d'opposer un obstacle à l'afflux d'importations de produits alimentaires dans le pays parce qu'on se heurte directement aux espoirs des consommateurs. Cela est dû au fait qu'on risque de créer un marché dirigé avec des cours imposés ainsi qu'au fait que, normalement, les nations qui commercent avec nous et achètent des produits canadiens comprennent mal qu'on impose des limites à leurs exportations de produits au Canada.

● (9.40 p.m.)

Nous sommes bien vulnérables au Canada, monsieur l'Orateur, car malgré nos vastes ressources dans ce domaine, nous importons pour une valeur de 800 millions à 1 milliard de dollars en aliments. Il serait extrêmement difficile de réduire ces importations parce qu'alors nous contreviendrions aux accords du GATT, ce qui pourrait être considéré comme défavorable aux intérêts bien compris des consommateurs du pays. On ne trouve nulle part dans le bill une mention ou une indication d'un pouvoir implicite accordé à un office ou conseil, voire au ministre, de réglementer les importations, ce qui est une lacune importante. S'il est impossible de réglementer les importations, alors, il ne sert presque à rien de tenter de contrôler l'offre et, sans ce contrôle, on peut se demander ce qu'on pourrait accomplir en vertu des dispositions de cette mesure. A mon avis, il s'agit d'une faiblesse fondamentale du bill.

La seconde lacune fondamentale est qu'il faut une gestion de l'offre et, lorsqu'on connaît le chiffre global ordinairement nécessaire pour le Canada, il reste à résoudre le problème très difficile de la répartition des quotas entre les provinces ou les régions. Le ministre a beau déclarer qu'on peut y arriver par arbitrage et accords entre provinces ou entre régions, d'autres éléments rendent de tels accords quasi impossibles.

La province X, si je peux parler ainsi, ayant manqué de produire une certaine denrée depuis des années et découvert qu'il faut remédier à cette lacune, a investi des fonds provinciaux considérables dans la production de cette denrée. Il se peut que ce soit l'une de celles qui nous créent aujourd'hui des difficultés, monsieur l'Orateur, et rien n'indique qu'une telle province ou son représentant accepterait volontiers ou de bon gré de restreindre sa production de cette denrée après avoir fait tant d'efforts pour l'augmenter. On envisage donc très difficilement d'arriver à un résultat quelconque. C'est là une des faiblesses du bill.